

Québec, le 1^{er} octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 juin 2014, la députée d'Arthabaska déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale s'objectant formellement à la fermeture de la Maison du Sacré-Cœur et demandant au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Arthabaska-et-de-l'Érable de maintenir la mission de cette installation, et d'encourager son personnel à continuer dans la même voie, soit offrir des soins de santé de qualité aux aînés concernés et de les accompagner humainement en fin de vie.

Sachez que la situation des personnes dont l'état de santé et les incapacités nécessitent la disponibilité de mesures de soutien à l'autonomie dans une perspective de longue durée est une préoccupation constante pour notre gouvernement.

Pour répondre aux besoins et aux souhaits de la population de plus en plus vieillissante, particulièrement dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Saint-Ferdinand, il est nécessaire d'opérer un certain nombre d'ajustements afin de rendre disponible une offre de service visant à mieux répondre aux besoins évolutifs et à la volonté des personnes, afin qu'elles aient davantage accès à un continuum de services mieux ajusté à la réalité de leur perte d'autonomie, et ce, dans le milieu de vie où elles désirent résider.

En ce sens, le CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable, dans le cadre d'un plan de développement des services aux personnes âgées 2013-2016 et adopté par son conseil d'administration en avril 2014, soulève un enjeu principal qui est celui du repositionnement des places en centre d'hébergement en fonction de la distribution de la population sur le territoire. Le partage final des 402 lits d'hébergement, au terme de la transformation envisagée par l'établissement, sera de 74 % dans la MRC d'Arthabaska et de 26 % dans la MRC de l'Érable. Il est actuellement de 68 % et de 32 % respectivement.

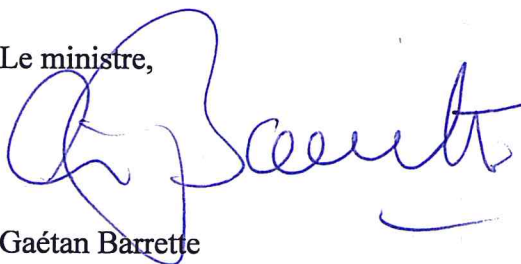
... 2

Cette transformation entraîne le déplacement progressif vers la MRC d'Arthabaska des 27 lits du centre d'hébergement du Sacré-Cœur situé à Saint-Ferdinand. Selon l'établissement, faute de places en nombre suffisant dans la MRC d'Arthabaska, plusieurs usagers âgés doivent être hébergés loin de leur lieu de résidence, ce qui crée des déchirements pour eux et leur famille, souvent pour un conjoint tout aussi âgé. De plus, l'orientation choisie par l'établissement s'appuie sur la réalité démographique du très vaste territoire avec la répartition de la population de 75 % dans la MRC d'Arthabaska, et 25 % dans la MRC de l'Érable.

La réorganisation des services par l'établissement se poursuit par la mise en place de ressources intermédiaires et de ressources non institutionnelles avec la création de 29 places de plus dans la MRC de l'Érable, et de 50 places de plus dans la MRC d'Arthabaska, afin de répondre à une gradation des besoins entre le domicile et le centre d'hébergement. L'offre totale en ressources intermédiaires et ressources non institutionnelles sur le territoire de l'établissement passerait de 152 à 241 places. Cela permettrait de mieux appuyer les personnes et leur famille en favorisant leur soutien à domicile et en leur offrant les services dont ils ont besoin pour maintenir leur autonomie. Cette orientation s'inscrit en cohérence avec les objectifs actuels et futurs visés par la politique nationale de soutien à domicile « Chez soi le premier choix ».

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-02650